

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 février, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Yvon LE MOIGNE ; Christian PRIGENT

Etaient présents en visioconférence :

PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ;

Excusés : PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; SCOLAN Marie-Thérèse

Arrivées de Elisabeth PUILLANDRE et Hervé RANNOU à 10h



DELBU2021-02-022 – CREATION D'UNE VELOROUTE DE PLOUBAZLANEC A CARNOËT

Dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération, une des orientations principales est de rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre notamment en y développant le tourisme vert et la randonnée sous toutes ses formes.

Le schéma de développement touristique indique aussi dans son axe II intitulé « développer les différents modes de découverte du territoire », cette volonté de proposer une offre autour de l'itinérance.

Le comité régional du tourisme breton révèle lors de son bilan 2020 que les voies vertes et véloroutes rencontrent un succès croissant, soit une augmentation de fréquentation de 8 % pour les cyclistes. Tout public confondu (cyclo et pédestres), c'est plus de 1.6 millions de passages relevés sur les écompteurs.

Descriptif du projet : la création d'une véloroute entre Ploubazlanec et Carnoët :

Liaison au départ de Ploubazlanec jusqu'à Carnoët : raccorder la V1 à la V4 au carrefour des véloroutes vers la V1-V4-V6-V7- (cf plan ci-dessous).

**Projet de création
d'une liaison
cyclable : diagonale
du territoire**



Dans le cadre de la convention de prestation pluriannuelle avec Eau et Rivières de Bretagne pour la Station sport & nature, l'association propose de créer à titre expérimental (pas balisé et modifiable) le tracé de cette véloroute. Ce travail pourrait démarrer dès février, de façon à expérimenter le tracé au printemps auprès du grand public et de l'évaluer en fin d'année afin de corriger les points noirs et d'envisager, à terme, un balisage.

Ce projet est multi-partenarial ; il implique effectivement à moyen terme

1. Le Conseil départemental qui est d'ores et déjà partie prenante et en soutien technique. Le Conseil départemental ayant en charge les routes, il sera concerné lors de la pose du balisage. Le Département est aussi garant du bon respect de la charte de balisage, d'ailleurs créé par ses soins. Le conseil départemental interviendra aussi en matière de promotion, de communication mais aussi, possiblement, de subventions.
2. Les communes traversées par le projet. En effet, les communes impactées par le projet seront intégrées à la démarche ; quelques-unes des communes ont déjà démarrées des projets de mobilité douce pouvant efficacement servir l'intérêt du projet (Ploubazlanec, Paimpol...).
3. La Région pour son soutien à la création de cette V10 venant compléter l'offre d'itinéraires en Bretagne et surtout permettant un véritable maillage des voies cyclables, pour sa communication via le CRT et le site France Vélo tourisme.

Ce qu'il faut retenir de ce projet :

- Il est expérimental, il sera toujours temps de corriger les problématiques rencontrées puisqu'il sera testé durant quelques mois.
- Il sera partenarial à minima au départ avec les institutionnels, si le parcours test rencontre un vif succès, le projet deviendra intégré, c'est-à-dire qu'il tiendra compte de l'ensemble des maillons de la chaîne de valeurs (hébergement, restauration, communication, activités, numérique..)
- Il n'alourdit pas les finances de l'agglomération dans cette phase test puisque la prestation est incluse dans la convention. Dans un second temps, l'agglomération pourrait, si le test est concluant, être amenée à financer du balisage et autres services. Il est évident que des financements existent sur ce type de projets d'investissement. Le service se préoccupera de cet aspect pour que le coût soit relativement mineur pour l'agglomération. (Une demande est actuellement en cours au Département afin de connaître le coût de création de 100 kms sur la V4).

- Il ne sera pas en site propre sauf exception (l'agglomération n'a pas la même offre que le centre Bretagne avec le canal par exemple). En revanche, le parcours utilisera des portions les plus sécurisées possibles et existantes.
- L'agglomération élaborera un cahier des charges succinct à Eau et Rivières de Bretagne de façon à cibler du mieux possible le projet (la commande pointera notamment les points d'intérêts à intégrer au parcours, les routes à éviter (avec un quota de circulation de voitures au quotidien à ne pas dépasser), la fourniture d'un rétroplanning avec des points d'étape et l'intégration des communes traversées dans le projet)

Enjeux :

- Développer et privilégier la mobilité douce, l'itinérance à vélo sur le territoire de GPA
- Faire en sorte que les projets à vocation touristique correspondent et s'imbriquent dans les projets destinés aux habitants. Les projets doivent avant tout servir l'intérêt de la population locale.
- Mise en tourisme du territoire via une activité décarbonnée et douce
- Diffusion du flux touristique : favoriser le lien littoral et rétro littoral
- Viser un portage régional et **faire de l'itinéraire la 10^{ème} véloroute, la V10, inscrite au schéma régional** : cela permettrait d'obtenir une lisibilité ainsi qu'une communication accrue pour cibler une audience nationale, voire plus.
- Prendre part au schéma régional du tourisme et des loisirs 2021-2025 spécifiquement sur la structuration de l'itinérance bretonne.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **Pour cette mission à titre expérimental de s'appuyer, au vu de son expertise, sur les services de Eau et Rivières de Bretagne.**
- **De lancer la mission dès février 2021.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

